

académie
Besançon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Territoire de Belfort
éducation
nationale

**Le Directeur Académique
des Services
de l'Éducation Nationale**

**Division des Moyens et de
la Logistique**

Dossier suivi par
Dominique BARKAT

Téléphone
03 84 46 69 36

Fax
03 84 28 36 14

Mél.
ce.dosec.dsdn90
@ac-besancon.fr

**Place de la Révolution
Française
CS 60129
90003 Belfort cedex**

Comité de suivi des rythmes scolaires

Réunion du 14 octobre 2013

Synthèse des débats

Participaient à la réunion :

- Monsieur Patrick MELLON, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Territoire de Belfort
- Monsieur Daniel LANQUETIN, Maire de Bavilliers,
- Monsieur Etienne BUTZBACH, Maire de Belfort,
- Madame Sylvette PAPE, Mairie de Cravanche,
- Monsieur Daniel FEURTEY, Maire de Danjoutin,
- Monsieur Pierre OSER, Maire de Delle,
- Monsieur Dominique RETAILLEAU, Mairie d'Offemont
- Monsieur Michel ZUMKELLER, Député-maire de Valdoie,
- Monsieur Thierry SUREDA, Mairie de Valdoie,
- Monsieur Laurent HUMBERT, Mairie de Valdoie
- Madame Nadine LIETARD, PEP90
- Madame Sandrine CLAUDE, Présidente de la FCPE,
- Madame Emmanuelle BOURQUARD, Secrétaire FCPE,
- Madame Peggy GOEPPFERT, FSU,
- Madame Géraldine TAPIE, FSU,
- Madame Sandrine FONTAINE, SGEN-CFDT,
- Monsieur Yves FEUTEY, UNSA Education,
- Madame Marie-France CEFIS, Présidente de la CAF,
- Madame Karine PARISOT, Conseillère technique CAF,
- Monsieur Benjamin COUBARD-MILLOT, DDCSPP,
- Madame Nadine NAAS, IEN adjoint, DSDEN
- Madame Marie-José CARNEVALI, IEN de la circonscription de Belfort 1
- Madame Isabelle MAURER, IEN de la circonscription de Belfort 2,
- Madame Leila BAIRI, IEN de la circonscription de Belfort 3
- Monsieur Dominique BARKAT, DSDEN

Monsieur le Directeur Académique rappelle que le comité de suivi n'est pas une instance décisionnelle mais permet de recueillir les avis des différents partenaires sur la mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2013.

Il propose de laisser chacun évoquer son retour d'expérience du démarrage de la mise en œuvre de la réforme dont une synthèse sera transmise aux membres du comité de suivi et publiée sur le site Internet de la DSDEN.

Retour des élus

Les maires présents ont globalement fait part de leur satisfaction de la mise en œuvre de la réforme. La qualité des relations avec les enseignants a été mise en avant.

Ils ont ensuite évoqué les points d'amélioration.

Nécessité de laisser un temps de pause aux enfants en fin d'après-midi avant de démarrer les activités périscolaires, surtout pour les élèves de maternelle.



La surveillance des enfants pendant ce temps de pause serait assurée par les animateurs des activités périscolaires.

La fatigue des enfants a été relevée par certains maires.

La question de la sieste en préélémentaire peut poser problème en fonction des horaires choisis.

La mise en place est plus longue en école maternelle qu'en école élémentaire.

Besoin de bien coordonner les différents dispositifs et travailler sur la communication en direction des familles.

Organisation des activités :

Selon les communes, les activités sont imposées aux enfants ou offertes à la carte. Dans le cas d'activités imposées, les animateurs peuvent être déstabilisés par le comportement des enfants (rejet de l'activité) et sont obligés de faire preuve d'autorité.

Les plages de 45 minutes pour les activités périscolaires sont un peu courtes et ne permettent pas une mise en œuvre idéale de l'activité. Dans ce cas, pour les maternelles, le temps périscolaire s'apparente plus à une garderie.

Plusieurs élus ont évoqué la difficulté de recruter des animateurs, le vivier étant insuffisant.

Une information sur la formation au BAFA sera diffusée dans les lycées de l'académie. De plus, des formations pour une montée en compétence des ATSEM peuvent être proposées. La CAF peut aider au financement des formations BAFA.

La tarification varie d'une commune à l'autre, de la participation symbolique à une tarification horaire qui peut, pour certaines communes, être différenciée selon le quotient familial.

Aspects matériels

Dans la mesure du possible ne pas organiser les activités dans les salles de classe et définir un espace dédié aux activités périscolaires pour bien marquer les différents temps de la journée.

En cas d'activités organisées hors de l'école, les temps de trajet réduisent le temps consacré à l'activité proposée.

Un temps de restauration d'une heure et demie est trop juste pour les enfants de maternelle.

Retour des représentants du personnel

Du point de vue des élèves

Le manque de temps calme pour les enfants est observé également par les représentants du personnel.

La sieste est problématique dans les écoles pour des questions de locaux. De plus, l'impossibilité d'imposer une dépose des enfants à 13 heures 15 aboutit souvent à deux temps de sieste dans des locaux différents et ne permet pas de mettre en place le décloisonnement.

Une grande fatigue des élèves est observée chez les élèves des écoles passées à 4,5 jours. Elle est moins flagrante dans les écoles à 4 jours. Il est trop tôt pour l'analyser.

L'addition d'activités pourrait être contreproductive. Les activités périscolaires proposées par les communes nécessitent une attitude scolaire pour les enfants (écoute).

Du point de vue des enseignants

Implication des enseignants qui ont fait preuve de professionnalisme en mettant en place des moments de surveillance pour assurer la coordination entre temps scolaire et périscolaire.

Les enseignants auraient mieux appréhendé la réforme si un consensus avait été trouvé sur Belfort. Le décalage entre les attentes des enseignants en maternelle et l'organisation arrêtée est surtout flagrant sur Belfort. Une demande d'ajustement est formulée pour trouver un consensus avec l'ensemble de la communauté éducative.



3/3

Nécessité que les différents adultes intervenant dans l'école (enseignants, animateurs...) se connaissent et une réunion de présentation en début d'année scolaire semble indispensable.

Les matinées plus longues et la matinée supplémentaire sont appréciées par les enseignants.

Sur les aspects matériels

L'occupation des équipements sportifs par plage de 2 heures sur Belfort ne permet pas d'assurer une rotation. Cette organisation risque de générer des problèmes en 2014 lorsque toutes les écoles passeront à 4,5 jours.

La réduction du temps de classe l'après-midi ne permet plus d'organiser les activités sportives.

Sur les animateurs

Lorsque les ATSEM animent les activités périscolaires, le changement de statut pour la même personne au sein de la même école perturbe les enfants.

Retour des parents d'élèves

La mise en œuvre de la réforme fonctionne bien quand il y a eu concertation entre les équipes.

La fatigue des enfants est également constatée et nécessitera un effort d'adaptation, surtout en maternelle. En élémentaire, la fatigue des élèves est plus forte jusqu'en CE2. Elle est moins importante pour les CM1 et CM2.

Le temps périscolaire ne doit pas être purement éducatif mais ne doit pas non plus être simplement une garderie.

La concertation entre parents d'élèves et enseignants doit se poursuivre.

Informations complémentaires

PEDT

Le PEDT n'est pas obligatoire, hormis en cas de dérogation au cadre réglementaires des horaires ou aux taux d'encadrement d'accueil des groupes d'enfants pour les activités périscolaires.

Un groupe d'appui a été créé pour apporter des conseils aux municipalités qui veulent élaborer un PEDT.

La CAF demande à être signataire de la convention PEDT (en cours d'élaboration).

Financement de la CAF

La CAF contribuera pour chaque élève fréquentant les activités périscolaires à hauteur de 0,5 € * 3h * 36 semaines, soit 54 € par année scolaire et par enfant.

Ce financement est acquis même en cas de gratuité des activités périscolaires.

Mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2014

Le calendrier de mise en œuvre est annexé à la présente synthèse. Il concerne toutes les écoles du département puisque les horaires ont été arrêtés pour un an à la rentrée 2013.

▲ ▲ ▲

La séance est levée à 16h40.

Patrick MELLON